

DÉCRET D/2019/.....0200...../PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE LA CHARTE DE LA RENAISSANCE CULTURELLE AFRICAINE,
SIGNÉE LE 24 JANVIER 2016 A KHARTOUM (SOUDAN).

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2019/0018/AN du 12 juin 2019, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2019/.....0199...../PRG/SGG du 13 JUIL 2019 portant Promulgation
de la Loi L/2019/0018/AN du 12 juin 2019;

DÉCRETE

Article 1^{er} : Est ratifié la Charte de la Renaissance culturelle africaine, signée le
24 janvier 2016 à Khartoum (Soudan).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature,
sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 13 JUIL 2019..



PROFESSEUR ALPHA CONDÉ